

Loi n° 1-2002 du 24 Avril 2002

**autorisant la ratification du nouvel accord de partenariat entre les
membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes
et du Pacifique, d'une part, et la Communauté
Européenne et ses Etats membres, d'autre part.**

Le Conseil National de Transition a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du nouvel accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part.

L'accord dont s'agit est annexé à la présente loi.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 24 Avril 2002


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON.